



HESTIA

78, 93, 94, 92, 91, 77, 75 | Juillet 2022 – juillet 2024



NATURE DE L'ACTION

Orientés par les équipes de la gestion locative du bailleur, les ménages repérés bénéficient d'un diagnostic social global et d'un accompagnement social individualisé et pluridisciplinaire, le cas échéant, de la part du service Accompagnement social de l'association AMLI.



PUBLIC CIBLE

Ménages monoparentaux en situation d'impayé locatif (de + de 3 mois).



GENÈSE DU PROJET

FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES FRAGILISÉES PAR LEUR PARCOURS

Batigère Habitat et l'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI) sont deux entités distinctes au sein du groupe Batigère. Très impliqué dans la lutte contre les expulsions, Batigère Habitat dispose en interne d'une commission de prévention qui rassemble les différents acteurs concernés, et étudie les situations pour éviter dans la mesure du possible d'arriver au bout de la procédure. Batigère Habitat a fait le constat qu'une grande partie des ménages passant en commission étaient des familles monoparentales. En effet, les familles monoparentales occupent 16% des logements du parc de Batigère Habitat ; 27% sont en situation d'impayé locatif, ce qui représente près de 3 millions d'euros – 139 sont occupantes sans droit ni titre. En 2019, lors de l'appel à projets 10 000 logements accompagnés, les deux entités avaient déjà porté un projet destiné à aider ces familles en procédure d'expulsion.

“ HESTIA complète notre offre d'accompagnement. ”
Batigère Habitat & AMLI

Les observations de la commission et l'expérience de leur précédente collaboration ont conforté Batigère Habitat et AMLI dans leur réflexion sur la nécessité de prendre en charge le plus en amont possible les situations de ces ménages particulièrement fragiles, afin d'éviter que la situation ne se dégrade. L'appel à projet Hlm accompagnés édition 2021 a alors été l'occasion de monter le projet HESTIA axé sur le maintien dans le logement en proposant une offre d'accompagnement social global autour de l'accès aux droits, du soutien à la parentalité, de l'insertion professionnelle...



DONNÉES



FINANCEMENT ACCORDÉ
192 800 € par an



BILAN DU 01/07/2022 AU 31/12/2022

107 demandes de bilan en 2022.
12 demandes ne répondaient pas aux critères ou ont été annulées
45 accompagnements labellisés HESTIA
28 plans d'apurement signés
27 remises en place de l'APL et/ou versement de rappel APL
1 accompagnement clôturé, 1 en 2022



OBJECTIFS QUANTITATIFS FIXÉS PAR LA CONVENTION
175 ménages diagnostiqués,
130 ménages accompagnés



APPORT DU DISPOSITIF

Le projet vise une catégorie de ménage spécifique, les familles monoparentales, défectées comme un public fragilisé dans son parcours logement dès l'entrée dans les lieux, et particulièrement en cours de location. Aux difficultés sociales, économiques, professionnelles et budgétaires peuvent venir s'ajouter la question de la parentalité.

Ce projet se veut global, afin de travailler l'ensemble des aspects socio-économiques avec les ménages, en s'appuyant sur les partenaires du territoire pour les problématiques spécifiques, notamment celles liées à la parentalité.

Le travailleur social d'AMLI en charge de l'accompagnement du ménage aura un rôle de référent et travaillera en articulation avec le service de la gestion locative.

Ainsi, les familles monoparentales en situation d'impayé locatif sont orientées par les équipes de la gestion locative de Batigère Habitat à partir de trois échéances d'impayés. En parallèle, une campagne d'information (affichage) permettra d'informer les locataires de l'existence du dispositif. Le travailleur social d'AMLI réalise ensuite un diagnostic social et propose un accompagnement social pluridisciplinaire personnalisé adapté, en mobilisant les partenaires selon les besoins. Cet accompagnement peut s'articuler autour du soutien à la gestion budgétaire, à l'accès aux droits (plateforme Klaro), à la proposition d'un plan d'apurement, à l'intervention auprès de créanciers, à l'insertion professionnelle (ateliers passerelles, mise en œuvre des clauses d'insertion dans les opérations de travaux des ESH du groupe etc.) Des partenariats avec les acteurs locaux (centres sociaux, Maisons de la solidarité, CAF etc.) peuvent se mettre en place sur les questions de parentalité.

En parallèle, les équipes de gestion locative du bailleur s'engagent à assurer une veille sur les ménages dont la constitution de l'impayé serait corrélée à un éclatement de la cellule familiale, dans un objectif de prévention des ruptures.

Des actions de médiation peuvent également être menées, voire dans certains cas un travail de relogement en cas d'inadéquation entre la situation socio-économique du ménage et le logement occupé.



PERSPECTIVES

Le projet est déployé depuis juillet 2022, 45 familles bénéficient d'un accompagnement sur les 107 situations orientées.

L'accompagnement en matière d'insertion professionnelle vise à la fois à aider la famille concernant ses problématiques d'impayés, mais aussi à lutter contre l'isolement social tout en s'adaptant à ses contraintes (revenus modestes ; santé ; enfants à charge...). Côté accès aux droits, AMLI et Batigère Habitat se sont notamment associées à l'entreprise sociale Klaro, qui a développé un logiciel permettant de lister toutes les aides auxquelles une personne peut avoir droit selon sa situation, depuis les prestations nationales jusqu'aux aides plus locales. À ce stade, seule une minorité de bénéficiaires se sont saisis de cette opportunité en créant un compte ; mais Batigère Habitat et AMLI travaillent de concert à comprendre les freins, et rendre Klaro plus accessible. Un travail est néanmoins engagé pour s'assurer de l'effectivité des droits selon les situations. Enfin, concernant l'aide à la parentalité, aucune situation urgente n'a été identifiée pour le moment. Il est prévu que si des difficultés devaient être repérées, ce volet de l'accompagnement pourrait servir à orienter les familles vers des services de garde d'enfants, à s'assurer que tous leurs droits sont ouverts avec la CAF, ou au besoin à impliquer les centres de protection maternelle et infantile ou l'aide sociale à l'enfance.

“ Avec Hestia, nous analysons les profils des locataires pour pouvoir mobiliser les dispositifs les plus adaptés en matière de remobilisation professionnelle tout en tenant compte des freins repérés. La nature des difficultés rencontrées par les femmes ne permettent pas d'envisager la réinsertion professionnelle au démarrage de l'accompagnement. La stabilisation sociale, familiale est un préalable. Ensuite peuvent être mobilisés une variété de dispositifs ou de partenaires : clauses d'insertion, passerelles, Pôle Emploi, etc. ” AMLI

Merci à Chahida Boulaar et Emilie Le Breton (AMLI) et Adeline Roux (Batigère Habitat) pour leur contribution à la réalisation de cette fiche.